

Leonard Orban
Membre de la Commission européenne

Bruxelles, **22 05. 2008**
CAB/YLL/avw/D(08)0247

Madame Goyer,
Monsieur Vancampenhout,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 avril dans laquelle vous vous exprimez en faveur d'une plus grande pratique du multilinguisme dans les activités de la Commission européenne.

Je partage pleinement votre souci d'assurer le respect de l'égalité des langues officielles au sein des institutions et dans nos relations avec les citoyens européens. Depuis ma prise de fonction, j'ai veillé à ce que ce principe soit préservé et renforcé. Je vous remercie d'ailleurs pour vos contributions à nos réflexions dans ce domaine. Les documents que vous nous avez transmis seront examinés avec la plus grande attention.

Je note avec plaisir votre intérêt pour les travaux du groupe des intellectuels présidé par M. Maalouf ainsi que pour l'audition du 15 avril. Je l'interprète comme un encouragement à œuvrer encore davantage en faveur du multilinguisme. Le respect et la promotion de la langue de chacun constituent un des socles de la construction européenne. Je crois fermement que nous devons être vigilants sur le respect de ces principes, tout en ayant conscience des complexités pratiques qui peuvent parfois apparaître.

Comme vous le savez, des règles très précises s'imposent d'ailleurs, en matière linguistique, à la Commission européenne, tout comme aux autres institutions communautaires. Le régime linguistique en vigueur est défini par le règlement n° 1/58 du Conseil du 15 avril 1958¹, modifié par la suite, qui établit que "Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union européenne sont l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque". Toutes les dispositions en vigueur confortent le principe d'égalité de traitement entre les langues. En tant que commissaire chargé du multilinguisme, je suis très attentif au respect de ces dispositions.

¹ CEE Conseil: Règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne, JO 17 du 6.10.1958.

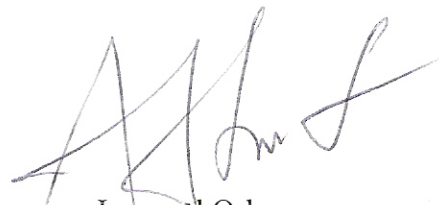
Madame C. Goyer
Monsieur R. Vancampenhout
DLF Bruxelles-Europe
1313 E, Chaussée de Waterloo
1180 Bruxelles

Rue de la Loi 200 - B-1049 Bruxelles
Tél. +32 2 299 46 24 - Fax +32 2 299 53 87 - e-mail : leonard.orban@ec.europa.eu

Ainsi que vous le signalez, un réseau interne avait été constitué par mon prédécesseur, le Commissaire Figel', dans le but d'améliorer la pratique du multilinguisme au sein de la Commission. J'ai depuis veillé à renforcer le statut et le rôle de ce groupe qui est maintenant devenu un Groupe Interservice pour le multilinguisme et qui réunit régulièrement des correspondants de toutes les directions générales de la Commission. Ce groupe Interservice est notamment impliqué dans les réflexions sur la future communication stratégique sur le multilinguisme, qu'à mon initiative, la Commission envisage d'adopter en septembre prochain. Il constitue aussi un forum d'échange et de suivi sur les pratiques multilingues des différentes directions générales.

Vous faites également référence aux pratiques en vigueur en matière d'affichage sur les immeubles de la Commission. Il s'agit d'un sujet difficile que je suis en train d'examiner en ce moment. Mon souci reste d'assurer une couverture linguistique aussi large que possible. En même temps, un affichage dans toutes les langues pose des problèmes pratiques souvent insurmontables. Cependant, le choix des langues à utiliser doit suivre certaines règles applicables dans tous les cas. Comme vous le soulignez fort justement dans votre lettre, le multilinguisme doit être conçu selon des formules à géométrie variable pour être applicable. Néanmoins, les choix effectués doivent l'être en fonction de critères objectifs et transparents.

Veillez agréer, Madame Goyer, Monsieur Vancampenhout, l'assurance de ma considération distinguée.



Leonard Orban